



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANDES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2019-086

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

DDFIP

40-2019-09-09-005 - 2019 09 11 Subdélégation pouvoir adjudicateur DDFIP40 (2 pages)

Page 3

DDFIP

40-2019-09-09-005

2019 09 11 Subdélégation pouvoir adjudicateur DDFIP40



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES LANDES
23 Rue Armand Dulamon
40000 MONT-DE-MARSAN**

Délégation de signature pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques des Landes

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions modifiées ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 19 décembre 2018, portant nomination de M. Frédéric VEAUX, Préfet des Landes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2019, portant délégation de signature pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur en faveur de Mme Annie-Claire CHASSELOUP, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques des Landes ;

Décide :

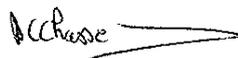
Article 1 – En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet des Landes en date du 06 septembre 2019 seront exercées par :

- Frédérique GARBE, inspectrice divisionnaire des finances publiques
- Chantal MARLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques
- Cécile DEL DIN, inspectrice des finances publiques



Article 2 – La présente subdélégation prend effet le 09 septembre 2019. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Landes.

Fait à Mont-de-Marsan, le 09 septembre 2019 ;
L'administratrice des finances publiques adjointe,
Directrice du pôle pilotage et ressources



Annie-Claire CHASSELOUP